

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 octobre 2021

Compte-rendu affiché le 11 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
octobre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

APPROBATION D'UNE
CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC
L'ASSOCIATION 1000 VIES POUR
LE FONCTIONNEMENT D'UN CAFÉ
ASSOCIATIF
INTERGÉNÉRATIONNEL SITUÉ AU
24 AVENUE FOCH À SAINT-GENIS-
LAVAL

Délibération : 10.2021.099

Transmis en préfecture le : 11/10/2021

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick FAURE

La Ville de Saint-Genis-Laval souhaite développer une politique active en faveur du lien social, notamment entre les générations et de lutte contre l'isolement des publics les plus fragiles. De nombreuses associations saint-genoises ou implantées sur le territoire œuvrent au quotidien en direction de ces publics et sont des partenaires et des relais de l'action portée par la ville, par l'intermédiaire de son Centre communal d'action sociale.

L'association « 1000 vies », association saint-genoise loi 1901 créée en 2020, a pour objet de lutter contre l'isolement des seniors par le développement de liens intergénérationnels. A ce titre, elle s'engage à faire fonctionner un café associatif et des ateliers intergénérationnels au 24 avenue Foch à Saint-Genis-Laval dont l'ouverture est prévue dans le courant de l'automne 2021.

La ville de Saint-Genis-Laval souhaite apporter son soutien à ce projet associatif qui s'inscrit dans le cadre de la politique conduite en matière de lien social et contribue à la lutte contre l'isolement des publics fragiles, démontrant ainsi son intérêt communal.

Afin de matérialiser les engagements réciproques, il est proposé une convention d'objectifs avec l'association 1000 vies pour les années 2021 et 2022.

Celle-ci s'engage notamment, dans le cadre de son activité de café associatif et d'ateliers intergénérationnels, à :

- repérer les personnes isolées, notamment âgées et faire le lien avec le CCAS ;
- être un relais d'information et de communication du CCAS et de ses actions ainsi que de celles des autres partenaires intervenant sur le domaine ;
- travailler en partenariat avec les acteurs locaux, structures sociales ;
- s'inscrire dans les actions et événements portés par la ville.

La ville s'engage à soutenir cette association en mettant à disposition des locaux pour l'exercice de son activité au 24 avenue Foch et en participant financièrement au fonctionnement de l'association par une subvention en nature ainsi estimée à 17 102 € pour l'année 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique,

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n°3 « Vie associative, Sport, Culture, Jumelage » du 30 septembre 2021.

Considérant l'intérêt communal de l'activité de l'association 1000 vies

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la convention d'objectifs susvisée établie entre la Ville de Saint-Genis-Laval et l'association 1000 Vies pour 2021 et 2022 ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer ledit document.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--